

Réunion du 20 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Alfred BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CG/2014/52 - Administration générale - 5
Création de la Régie des transports du Bas-Rhin

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L2221-4 et suivants, L2221-11 et suivants, L2221-14, R2221-1 et R2221-63 et suivants ;

Vu le Code des transports, pris notamment en ses articles L1211-4, L1221-3, L1231-1, L1231-2, L3211-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031 A.B.M. du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et des établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général du 21 juin 2010 autorisant le Président du Conseil Général à créer ou modifier les régies ;

Vu l'avis conforme de Mme le Payeur du Département pour la création des régies comptables de recettes d'exploitation ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 8 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 24 juin 2014 ;

Considérant qu'il appartient au Département d'organiser les services publics de transports non urbains, réguliers et à la demande ; que les services réguliers incluent les transports scolaires ;

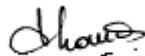
Considérant que les services publics de transports réguliers ou à la demande sont des services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial par le Département doit faire l'objet d'une régie conformément aux dispositions de l'article L.1412-1 du Code général des collectivités territoriales ; que les services de transports doivent être exécutés dans le cadre d'une régie en application de l'article L.1221-3 du Code des transports ;

Le Conseil Général, après en avoir délibéré, décide :

- de créer à compter du 1er janvier 2015 une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion des transports scolaires et réguliers du département du Bas-Rhin, dénommée "Régie des transports du Bas-Rhin" ;
- d'approuver les statuts de la Régie des transports du Bas-Rhin conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération ;
- d'approuver la composition de la dotation initiale de la Régie des transports du Bas-Rhin conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération ;
- de désigner pour siéger au conseil d'exploitation de la régie, conformément à l'article 8 des statuts de la Régie des transports du Bas-Rhin, les élus représentants du Conseil Général figurant à l'annexe 4 jointe à la présente délibération ;
- de créer un budget annexe pour la gestion des recettes et des dépenses de la Régie des transports du Bas-Rhin ;
- de voter annuellement le budget de la Régie des transports du Bas-Rhin au niveau du chapitre pour la section d'exploitation comme pour la section d'investissement conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 43 ;
- désigne MM Becker Alfred, Brendle Roland, Burger Etienne, Mme Jost Laurence, MM Simler Gérard, Zimmermann Freddy, comme membres titulaires du conseil d'exploitation de la régie des transports du Bas-Rhin, et MM Bierry Frédéric, Lobstein André, Marmillod Pierre, Mmes Morel Alice, Mozziconacci Frédérique, M. Zaegel Sébastien, comme membres suppléants ;
- désigne M. Jean-Philippe Cali comme directeur de la régie des transports du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141020-lmc188744-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 24/10/14